

Délégation Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par : Elisabeth JAULIN
Courriel : elisabeth.jaulin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 70 84
Télécopie : 01 41 60 70 54

Réf :
PJ :

Date : 21 janvier 2015
Objet : préparation de la CT du 28.01.2015

Relevé de décisions du Bureau de la conférence de territoire du 21 janvier 2015
Lieu : DT 93 ARS

Présents : Membres du bureau :
Mr LAPORTE, Président
Dr GOMBEAUD, URPS
Dr SALA, représentant de l'ordre des médecins
Mr BOUIS, représentant des usagers au titre des associations agréées
Mr CORROY, représentant des associations (PH)
Dr CHARESTAN, représentant des établissements de santé

Membres de la CT :
Pr PISSARRO

DT ARS :
Mr Jean-Philippe HORREARD
Dr Agnès MALET-LONGCOTE
Dr Pilar ARCELLA-GIRAUX

Excusés : Mme OLLIVET
Mme DERMER
Mme SOULIE
Mr COTENTIN

Ordre du jour prévisionnel :
- Présentation CLS2 d'Aubervilliers
- Les services à domicile PA/PH

Dr GOMBEAUD évoque les limites des CLS et autres projets territoriaux, compte tenu de l'incertitude concernant l'avenir des compétences et des territoires des différents signataires et/ou partenaires.

Dr MALET LONGCOTE apporte des précisions sur la présentation du CLS2 d'Aubervilliers. Celui-ci est dans la continuité du CLS1.

Il comporte de nouvelles actions, notamment :

- la mise en place d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) ambulatoire,
- un engagement en matière de lutte contre les nuisances sonores,
- la mise en place d'un bus santé permettant notamment d'aller vers les populations les plus en difficultés dans le cadre de l'éducation et de la promotion de la santé.

De nouveaux publics sont concernés, tout en poursuivant un engagement auprès des populations les plus précaires.

Le fil conducteur du CLS2, comme du CLS1 : une démarche participative

Mr BOUIS souhaite qu'à l'avenir, dans les nouvelles initiatives liées aux soins et à la maladie, soient établis des rapports d'étapes, permettant de faire évoluer et avancer les processus d'élaborations.

Dr MALET LONGCOTE précise que des comités de pilotage ont lieu, à l'issue desquels un bilan annuel est effectué, sur les actions réalisées, les leviers, les difficultés et les perspectives.

Des bilans auprès des membres de la Conférence Territoriale peuvent être envisagés concernant les prochains CLS qui vont être signés.

Mr LAPORTE rappelle que prochainement, le Conseil Général va devoir définir quelle position il devra prendre sur la révision du SROS Hospitalier.

Actuellement, la discussion est orientée sur la réorganisation du territoire et sur le transfert des compétences des collectivités locales, dans le cadre de la réforme territoriale. Dans ce contexte, la question du devenir des CLS se pose.

Mr HORREARD précise que l'expérimentation d'un service territorial de santé au public mené par l'ARS, sur un territoire de la future métropole du grand Paris, en Seine Saint Denis, est une réponse intéressante aux réflexions menées sur le bon niveau de gouvernance en matière de démocratie sanitaire. Il propose au bureau, de rendre compte de cette expérimentation aux membres de la CT lors des plénières.

Dr GOMBEAUD ajoute que l'interrogation repose sur la manière de mettre en place les processus, et quelles compétences auront les territoires réunis ?

Dr MALET LONGCOTE précise que les Contrats Locaux de Santé de deuxième génération ont une durée pluriannuelle, plus précisément jusqu'en 2017. La réflexion sur le Service Territoire Santé Publique est reconnue dans un principe d'identification, avec un tuilage entre les différentes expérimentations.

Le contrat local de santé d'Aubervilliers de 2^{ème} génération, sera présenté par l'élue à la santé et le directeur de la santé.

Pr PISSARRO regrette que la santé au travail n'y soit pas abordée, et précise qu'un des souhaits de la CT était de mentionner les points qui n'avaient pas été retenus comme prioritaires.

Mr LAPORTE trouve dommageable que certains points dans le SROS hospitalier, n'aient pas été abordés, notamment les hospitalisations à domicile de courte durée, et du manque de données chiffrées sur l'évolution de la situation dans le département entre le 1^{er} et 2^{ème} SROS.

Mr BOUIS ajoute que la position de l'usager sur le SROS, dans le département ou sur l'Ile-de-France paraît difficile.

Mr HORREARD rappelle que pour les sorties d'hospitalisation et le maintien à domicile, le SROS n'a pas vocation à planifier les besoins sur le champ des services d'aides à domicile qui relève plutôt de la compétence du Conseil général.

Mr BOUIS précise que les problématiques du vieillissement, ne sont pas prises en compte dans la responsabilité des constructeurs et de ceux qui donnent les autorisations de logements. Malgré cela les permis de construire continuent.

Mr CORROY ajoute qu'il suffirait de faire l'évaluation des besoins et d'en débattre autour d'une table.

Mr HORREARD précise qu'il faut créer des CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) pour faciliter l'articulation entre la ville et l'hôpital et parfois éviter certaines hospitalisations inutiles. La coordination gérontologique est un enjeu fort sur les territoires en matière de parcours de prise en charge optimisé des personnes âgées dépendantes.

Dr CHARESTAN rappelle que la problématique se situe à la sortie de l'hôpital. Savoir qui contacter et vers qui orienter ?

Mr HORREARD indique que Mme Anne LAPORTE (ARS), a proposé de présenter l'étude impact santé transports Plaine Commune en conférence de territoire. Il s'agit d'une étude financée par l'ARS visant à démontrer la forte interaction entre l'organisation des différents modes de transport et l'incidence sur l'état de santé des habitants d'un territoire donné.

Mr BOUIS informe le bureau, que la Secrétaire d'Etat à la Famille a fait une déclaration, sur les problèmes de coordination entre les médecins traitants des personnes hébergées en EHPAD et les médecins coordinateurs, rattachés à l'établissement. L'importance du sujet justifie que l'on évoque ce problème à la prochaine assemblée.

Dr GOMBEAUD ajoute qu'il est difficile de mettre d'un côté le médecin traitant dans une position de prise en charge totale, n'étant pas entièrement disponible sur l'année, et de l'autre côté le patient dans une position d'arbitrage en cas d'absence de ce dernier.

Il précise que le nouveau président de la CRSA, Mr Jean-Pierre BURNIER, a exprimé le vœu d'améliorer les relations et les échanges avec la conférence de territoire.

Il souhaite une présentation en plénière sur la future loi de santé présentée en avril à l'Assemblée Nationale, notamment sur les aspects de l'organisation territoriale et hospitalière.

Ordre du jour retenu pour la plénière du 28 janvier 2015 :

- le CLS2 d'Aubervilliers
- les services à domicile PA/PH
- Discussion relative aux obligations de conventionnement des médecins traitants libéraux dans les EHPAD
- Retour sur la réunion des présidents de CT à la CRSA

Ordres du jour prévisionnels :

CT du 11 Mars 2015 :

- CLS2 Saint-Denis
- CLS2 la Courneuve
- l'EIS transports Plaine Commune, présentée par Mme Anne Laporte (ARS). Lui confirmer sa présentation.

CT du 15 Avril 2015 :

- la future loi santé
- la question de la psychiatrie, l'URC (Unité Recherche Clinique). Le docteur ARCELLA-GIRAUX propose de faire parvenir aux membres du bureau une synthèse sur le sujet.

CT du 27 Mai 2015 :

- CLS2 Pantin

La séance est close.

Le secrétariat de la conférence